



Conseil général
de Missy

Procès-verbal de la séance du mardi 7 octobre 2025

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports de la commission seront lues.

La secrétaire, Mme Melisa Kizilpar, procède à l'appel, 24 membres sont présents sur 29, le quorum est atteint. Une nouvelle personne souhaite rejoindre le Conseil général, il s'agit de **Mme Fanny Gomes Iglesias**.

Mme Lise Bettex, présidente, procède à son assermentation. Le nombre de membres présents est de 25 sur un total de 30.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **Mme Caroline Offner et M. Ismael Gashi**

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°02/2025 – Arrêté d'imposition 2026
4. Informations de la Municipalité
5. Rapports des délégués aux associations intercommunales
6. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, procède à la consultation du procès-verbal du 17 juin 2025 et ouvre la discussion. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le bureau a reçu la démission de Mme Coline Bettex en raison de son déménagement.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 28 septembre pour le dépouillement de 2 objets fédéraux et de 3 objets cantonaux.
- Le Canton intensifie son engagement envers la biodiversité en ciblant quatre domaines prioritaires. Un plan d'action a été élaboré pour préserver les espaces naturels, installer des nichoirs, planter des arbres et développer des infrastructures écologiques.
- Campagne du canton pour les élections communales 2026 (flyer). Pour se porter candidat il est nécessaire de :

Avoir 18 ans le jour de l'élection
Être domicilié dans la commune
Avoir le droit de vote au niveau communal.

Le dépôt des candidatures est prévu du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires seront accessibles cet automne à l'administration communale. Toutes les informations nécessaires sont également disponibles sur le site du canton.

- Le jeudi 30 octobre 2025 est consacré à la journée des personnes proches aidant.e.s. Cette initiative vise à mettre en lumière le rôle essentiel de ces personnes engagées et à les informer sur les soutiens disponibles dans leur situation. Dans notre région, un stand d'information sera installé devant le Centre Coop de Payerne pour fournir des renseignements et du soutien aux aidant.e.s.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n°02/2025 – Arrêté d'imposition 2026

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole au rapporteur de la commission des finances, **M. Sébastien Galliker** qui donne les conclusions du rapport. La commission propose d'amender le préavis n°02/2025 pour maintenir un taux d'imposition de base de 69% et d'adopter l'arrêté d'imposition 2026, en conservant les mêmes montants qu'en 2025.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la commission pour son travail et informe que celle - ci propose un amendement visant à maintenir le taux d'impôt de base à 69%, au lieu des 72% proposés par la municipalité. **Mme Lise Bettex, présidente**, donne la parole au syndic pour des compléments.

M. Olivier Thévoz, syndic, informe que la municipalité souhaite anticiper l'avenir et affirme qu'une augmentation de 3% du point d'impôt est préférable à une hausse de 6% dans deux ans. Le projet de budget 2026 est en cours d'élaboration et les perspectives ne sont pas optimistes. Il y a déjà une augmentation de CHF 50'000.- liée à l'ASIPE, et selon l'État, la péréquation sera moins favorable à Missy, entraînant un manque de CHF 45'000.-selon le budget de 2026. De plus, plusieurs projets sont en cours, tels que la réfection des bâtiments, des projets routiers et des améliorations de chemins. Ces éléments justifient l'augmentation de 3 points d'impôt, qui représentent CHF 30'000.- permettant à la municipalité de mieux anticiper l'avenir. Il conseille donc de rejeter cet amendement et de soutenir la municipalité dans cette demande d'augmentation de 3 points.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur l'amendement et le préavis général.

M. Thomas Quillet, membres de la commission des finances, souligne que des bénéfices ont été réalisés ces 5 dernières années. C'est pourquoi, la commission estime qu'il est possible d'attendre une année pour augmenter les impôts. Il est conscient que le canton charge toujours plus les communes et que si une hausse de 6% sera probablement nécessaire dans deux ans. Il estime que comparer avec les communes voisines n'est pas opportun.

M. Olivier Thévoz, syndic, explique que la comparaison des taux d'imposition des communes voisines est principalement pertinente pour les nouveaux habitants, qui cherchent à s'installer dans la commune offrant le taux d'imposition le plus bas.

M. Sébastien Galliker indique que si l'on compare avec les communes voisines situées au bord du lac, comme Faoug et Avenches, qui ont un taux d'imposition de 65%, Missy a un taux d'impôt plus élevé.

M. Nicolas Pilet, municipal, explique que l'argent qui est mis de côté est destiné aux investissements, ce qui signifie qu'il y a la possibilité d'investir dans les projets que nous souhaitons réaliser.

M. Thomas Quillet, membre de la commission des finances, regrette qu'il n'y ait pas de préavis d'investissement futur et propose à la municipalité de contracter un crédit si les économies ne suffisent plus à finaliser ou à démarrer des projets.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond que l'élaboration d'un préavis nécessite du temps.

M. Sébastien Galliker, demande une réponse à l'observation faite dans le rapport de la commission des finances. Dans le tableau de la valeur du point d'impôt 2024, celui-ci se monte à CHF 9'119.-, alors qu'un montant de CHF 9'516.- est pris en compte pour le calcul de la valeur du point d'impôt par habitant, sur la ligne suivante.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond que cette différence n'influence pas le résultat.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe au vote de l'amendement, soit de maintenir un taux à 69% de l'impôt de base pour l'année 2026 et de maintenir les autres montants comme en 2025

L'amendement est accepté à la majorité des membres présents avec 5 avis contraires.

Mme Lise Bettex, présidente, passe au vote du préavis 02/2025, tel qu'amendé.

Le préavis n°02/2025 tel qu'amendé est accepté à la majorité des membres présents avec 5 avis contraires.

4. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Nicolas Pilet, municipal, explique qu'une séance de conciliation a été tenue avec les opposants concernant l'amélioration de la route en traversée. L'enquête publique auprès de la DGMR a révélé qu'il aurait été préférable de traiter séparément l'amélioration de la route et la zone de 30 km/h. Le canton exige que la zone de 30 km/h soit publiée dans la FAO, avec un délai d'un mois pour les oppositions. La municipalité souhaite regrouper ces sujets, car les plans incluent cette zone, ce qui entraîne le report du préavis.

Mme Sophie Quillet, municipale et membre du Copil pour le futur collège de Corcelles, prend la parole pour informer que l'ASIPE doit faire face à la forte croissance de la population et multiplie les projets scolaires :

- Ouverture d'un nouveau bâtiment modulaire qui se nomme la « Promenade du Parc » (6 salles de classes et un réfectoire, coût 3,3 mio).
- Avancement du projet du Collège de Corcelles avec mesures anti-nuisances en préparation (clôtures et parois).
- Le Collège de Valbroye sera prêt pour la rentrée 2026 (Pôle Enfance de Valbroye).
- Crédit d'achat accordé de 7,8 mio pour une salle de gym à Payerne à la Maladaire dans la nouvelle école professionnelle (livraison août 2029)
- Crédit d'étude de construction de 1,9 mio pour l'extension de la DLT.
- Installation de modulaires derrière la DLT (6 classes et 1 UAPE de 72 places qui remplacera le Petit Bonheur) en 2026, en attendant l'extension de la DLT.

L'ASIPE doit donc faire face à de nombreuses dépenses et une révision des statuts sera présentée en décembre 2025 avec à la clé une demande d'augmentation du plafond d'endettement.

M. Laurent Morel, municipal, communique au sujet du pont de la Petite Glâne. Le bureau d'ingénieurs a sollicité le canton pour éviter un examen préalable. Cependant, cette

demande a été refusée, ce qui signifie qu'un nouvel examen préalable sera nécessaire pour ce pont. Nous attendons actuellement la réponse du canton concernant les AF.

En ce qui concerne la nouvelle STEP régionale l'Eparse, la dernière opposition a été levée par le canton. Les travaux débuteront prochainement et un calendrier des travaux sera établi.

Quant à la caserne du SDIS Broye-Vully, sa construction sera achevée en décembre, avec un déménagement prévu pour janvier 2026.

M. Guy-Olivier Jeunet, municipal, annonce que le projet de rénovation de l'école et de la grande salle est très compliqué car beaucoup de choses sont classées, tels que les 2 arbres, les escaliers, le mur et la rambarde de la cour d'école.

En revanche, le projet de la buvette et des vestiaires sur la place de sport avance bien. Le mandat a été confié à l'AISTBV, qui a une expérience dans un projet similaire. Ce projet devrait être finalisé prochainement.

Concernant l'église de Missy, l'enveloppe extérieure a été rénovée, ainsi que l'entrée intérieure, la facture finale se monte à CHF 162'000.- (crédit de CHF 175'000.-). La confédération doit encore nous verser 20% (env. CHF 32'000.-), du côté du canton, nous ne savons pas encore s'il contribuera financièrement. Une rencontre avec Mme Haldemann est prévue pour en discuter.

M. Olivier Thévoz, syndic, informe concernant le Plan d'affectation PACOM Le tribunal cantonal (CDAP) sera à Missy le 3 novembre 2025, pour traiter les 2 recours déposés à la suite de l'acceptation du PACOM par le Conseil général.

Au sujet des élections communales 2026, 3 membres de la municipalité ont annoncé qu'ils ne se représenteront pas pour la prochaine législature Il s'agit de M. Laurent Morel, M. Nicolas Pilet et lui-même. Trois sièges sont donc à repourvoir, Mme Sophie Quillet et M. Guy-Olivier étant d'accord de poursuivre leur mandat.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour ces informations et passe au rapport des délégués aux associations intercommunales.

5. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux délégués.

M. Alain Galliker délégué à AISTBV (Service technique intercommunal) informe que l'assemblée est prévue le 9 octobre. Il aura donc des informations à la prochaine séance.

Comme il n'y a pas d'autres informations, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Alain Galliker, s'exprime sur le chemin vers le pont du Diable inauguré cette année. Il constate qu'il s'est déjà dégradé (orties, ronces) en peu de temps, tout comme les panneaux. Il donne volontiers un coup de main pour l'entretien.

M. Nicolas Pilet, municipal, explique que les panneaux installés pour l'inauguration sont temporaires. Un nettoyage a déjà été effectué et un second est prévu pour le mois de novembre. Étant donné que la zone est une forêt, ce travail est réalisé par des bénévoles des trois villages. Il passe le message qu'un coup de main serait grandement apprécié.

M. Georges Gallaz remarque qu'il est dommage d'empêcher l'expansion de la nature.

M. Sébastien Galliker remercie la municipalité pour l'éclairage et l'entretien du terrain de foot. Cependant, il suggère que la commune évite de tondre le dimanche, en particulier lors de location de la buvette.

M. Laurent Morel, municipal, se charge de transmettre cette information aux personnes responsables de la tonte du terrain.

M. Mickaël Buffier remercie la municipalité pour la signalisation routière En l'Ecruz, les projets autour de l'école ainsi que pour la buvette.

M. Lucien Quillet, invite les messieurs à rejoindre le Chœur d'Hommes de Missy afin de renforcer les effectifs.

Mme Elodie Mathis annonce les événements de la Commission culturelle qui auront lieu à Missy en cette fin d'année :

- 31 octobre : Fête d'Halloween avec le concours de courges creusées.
- 04 et 18 novembre : Soirées de jeux de société et matchs aux cartes.

M. Sébastien Galliker remercie les 3 municipaux sortants et les 2 restants pour leur engagement.

M. Georges Gallaz, s'interroge sur la tenue d'un marché de Noël.

Mme Sophie Quillet, municipale, confirme qu'un marché de Noël est prévu le 6 décembre.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion. Elle rappelle les décisions prises lors de la séance et que la prochaine séance du conseil général est prévue mardi 9 décembre 2025.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 20h48.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 7 octobre 2025

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



M. Kizilpar